

2024/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 03/04/2024 – Délibération C1 N° 24-014
4.2 Personnel contractuel

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPONE

SEANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Olivier ECHARD, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, M. Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
M. Francis RIALLAND procuration à M. Olivier ECHARD
Mme Florence JOUANNEAU procuration à M. Franck BUNEL
M. Daniel RIPERT à M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI
M. Pascal DAGORY procuration à Mme Marie TAINMONT
Mme Sofia RAFAÏ procuration à M. Emmanuel BOLLE

Absents

Mme Harmony LE CALLENNEC
M. Raoul LIMA

Madame Béatrice DI PERNO est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

28/03/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 29

Présents 21

Votants 27

DATE D'AFFICHAGE :

28/03/2024

OBJET : « CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ASSISTANTE AU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2006-1397 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des Agents de Police Municipale

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

2024/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 03/04/2024 – Délibération C1 N° 24-014
4.2 Personnel contractuel

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de Rédacteur à temps complet.

Considérant l'avis favorable de la Commission Affaires générales, Ressources humaines, Fêtes et cérémonie réunie le lundi 18 mars 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Béatrice DI PERNO, Adjointe au Maire, déléguée aux Affaires générales, Ressources humaines, Fêtes et Cérémonies.

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, (27 Voix Pour),

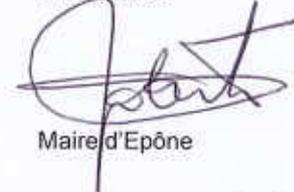
DECIDE :

1. **DE CREER** 1 emploi de Rédacteur à temps complet à compter du 1er mai 2024 ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter sur cet emploi ;
3. **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour permettre le recrutement dans les conditions ci-dessus rappelées ;
4. **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en ce sens.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines
Le **11 AVR. 2024**
Et publié/affiché le **11 AVR. 2024**

Ivica JOVIC



Maire d'Épône

Béatrice DI PERNO
Secrétaire de séance

